



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 91177

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la contribution de la mission administration générale et territoriale de l'État à la réforme de l'État. Cette mission, qui est au coeur de l'action de l'État incarne la permanence de l'État, notamment dans l'espace territorial de la République. Il lui demande de lui indiquer le plafond d'emploi et l'effectif réel des préfets et sous-préfets à la dernière date connue ainsi que la répartition, par affectation (poste territorial, hors cadre, congé spécial, détachés).

Texte de la réponse

Le plafond d'emploi pour les préfets et sous-préfets en poste territorial, prévu sur le programme « administration territoriale » du ministère de l'intérieur s'élève à 537 hauts fonctionnaires. Au 1er septembre 2010, l'état des affectations en administration territoriale comptabilise 110 préfets en France métropolitaine et 422 sous-préfets, auxquels il convient d'ajouter 12 préfets et 29 sous-préfets en poste outre-mer. En outre, n'occupant pas de fonctions territoriales, sont gérés : 65 préfets et 22 sous-préfets en position hors cadre ; 41 préfets et 53 sous-préfets en service détaché.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91177

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11327

Réponse publiée le : 7 décembre 2010, page 13371